

LE FANTASQUE.

Rédigé, imprimé et publié par N. AUBIN, à sa résidence, rue S. Valier, No. 50.



n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

II.)

QUEBEC, SEPTEMBRE 2, 1830,

(N^o 9.)

LA FEMME VAGABONDE.

La femme Andreux serait bien pendant au vieux vagabond de Béranger. Ne rien faire, voilà son seul bonheur. Dix ou douze condamnations successives pour vagabondage ne l'ont pas corrigée de sa douce habitude d'avoir le pavé du roi pour domicile, la première porte cochère pour chambre à coucher, et la charité des passans pour moyen d'existence. Aussi apporte-t-elle sur le banc des prévenus la plus parfaite insouciance. On dirait un locataire qui vient renouveler un bail avec un usage habituel : son hôtel garni c'est la prison. Depuis deux jours seulement elle n'a pu être rendue à la liberté, lorsque, le 15 juin dernier, elle fut ramassée ivre-morte sous les piliers des dalles. M. le président Pérignon lui adresse avec bonté quelques exhortations et la laisse de s'être enivrée à ce point.

— Pardon, excuse, répond la prévenue, je vais vous dire, ce n'est pas mon vice. C'est l'ivresse des ivrognes. Une femme qui se prend de vin, c'est pour moi 36 degrés au-dessous d'un caniche : voilà ma profession de foi.

M. le président. — Les agens de police vous ont pourtant trouvée dans un état complet d'ivresse.

La prévenue. — Voilà pourquoi : Au dépôt, voyez-vous, on ne boit que de l'eau. Et pourtant j'avais perdu l'habitude du vin. J'ai eu le malheur de boire ma masse, et voilà le crime.

M. le président. — Que feriez-vous si l'on vous mettait en liberté ?

La prévenue. — Fais-moi l'amitié de n'en rien faire.

M. le président. — Comment ! vous ne voulez pas être libre ?

La prévenue. — Ma foi non, mon président ; je suis bien à la grande maison, et j'ai voulu avoir le temps de me faire une petite masse.